



**PROJET N° LT-01**

**COMPLETER LE RESEAU DE VOIES LENTES UTILITAIRES ET SECURISEES**

**1. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :**

Comme expliqué dans la fiche MT-01, les réflexions du Groupe de Travail « mobilité » ont abouti à une priorisation pour la mise en place des liaisons lentes sur la commune de Grez. Dans la fiche MT-01, la liaison Grez-Archennes-Pécrot-Nethen, en passant par les gares d'Archennes, Florival et Pécrot, a été détaillée par tronçon et des aménagements spécifiques ont été proposés.

Les autres itinéraires ayant été identifiés comme prioritaires par le GT sont :

- la liaison entre Wavre, Gastuche, Archennes, Pécrot et Sint-Joris-Weert le long du chemin de fer pour compléter la liaison prioritaire (reliant déjà Archennes et Pécrot) et assurer une continuité entre les pôles intermodaux (fiches MT-10 et MT-02) ;
- la liaison entre Bossut et Gottechain, avec sécurisation de la traversée de la N25 (dont il est également question dans la fiche MT-02) ;
- la liaison entre Doiceau et Grez-centre ;
- la sécurisation de la liaison entre Bossut et Pécrot (fiche LT-17) ;
- et la route reliant Archennes au hall omnisports.

Chacune de ces liaisons devra faire l'objet d'une analyse détaillée et de propositions d'aménagements correspondant, similaires à la fiche MT-01.

De même, les liaisons d'importance secondaire devront être mises en œuvre afin de compléter le réseau de voies lentes. Il s'agit :

- d'une liaison plus directe entre Nethen et Archennes ;
- d'une liaison entre Gastuche, Doiceau et Biez ;
- et d'une troisième entre Gottechain, le Cocrou, Hèze et Sart-Biez.

Les chemins et rues empruntées par une grande partie de ces liaisons ont été déterminés par le groupe de travail (voir annexes 3 et 4 de la CT-03).

Une fois ces liaisons achevées, la commune de Grez sera couverte par le réseau de voies lentes. La commune a intérêt, dès que possible, à faire part de ce projet aux communes limitrophes, afin que le réseau de voies lentes ne se limite pas à la commune mais permette une liaison et une continuité territoriale avec les villes et villages à proximité.

**2. LOCALISATION DE L'ACTION :**

Le réseau de voies lentes couvre toute la commune.

**3. ORIGINE DE LA DEMANDE :**

- Consultation villageoise
- Groupe de travail (GT « Mobilité » et « Environnement »)
- Administration communale
- CLDR

#### 4. CONTRIBUTION DE L'ACTION A LA CONCRETISATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

*AXE N°2 : En 2021, Grez-Doiceau connaîtra une plus grande solidarité entre les habitants et les différents villages*

- 2.1 Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité au sein de l'entité
- 2.3 Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité Grézienne

*AXE N°3 : EN 2021, Grez-Doiceau aura trouvé des solutions innovantes et durables pour développer l'économie locale*

- 3.3 Favoriser le développement d'un tourisme respectueux des caractéristiques locales

*AXE N°4 : En 2021, Grez-Doiceau aura trouvé une meilleure alliance entre les différents modes de transport*

- 4.1 Proposer des solutions adaptées comme alternatives aux déplacements individuels en voiture
- 4.2 Favoriser et développer les itinéraires dédiés aux modes doux (piétons et cyclistes)

*AXE N°5 : Mettre en valeur le patrimoine Grézien pour développer une ruralité plus propre et plus respectueuse en 2021*

- 5.1 Impliquer les habitants dans la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager

#### 5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

Cette fiche est à mettre en lien avec :

CT-02 : élaborer un contrat de chemins et sentiers

CT-03 : Elaborer un réseau de liaisons lentes utilitaires et sécurisées

MT-01 : Concrétiser le réseau de liaisons lentes utilitaires et sécurisées

MT-02 : aménager des pôles intermodaux aux abords des gares et arrêts de bus principaux

LT-02 : mettre en place un système de vélo-bus

LT-06 : Mettre à disposition des touristes des vélos et des GPS

LT-16 à LT-19 : Sécuriser certaines traversées de village

#### 6. PRIORITE AU SENS DU PROGRAMME D'ACTION :

Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
(2012-2014)	(2015-2018)	(2018-2022)

#### 7. PARTENAIRES POTENTIELS (AUTRES QUE L'ADMINISTRATION COMMUNALE) POUVANT ETRE IDENTIFIES A CE STADE :

SPW-DGO1 (Direction des Déplacements doux et Direction des Routes du Brabant Wallon)

SPW-DGO2 (Direction de la Planification de la mobilité : Crédits d'Impulsion)

SPW-DGO3 (Direction de l'Aménagement foncier rural et Direction du Développement rural)

Province du Brabant Wallon

Commissariat général au Tourisme

SNCB

IBSR

Provélo

Gracq

Sentiers.be

Asbl Chemins du Rail

CCATM

CLDR

Office du Tourisme  
 Commission de gestion du « contrat de chemins et sentiers » (lorsque celle-ci sera établie – voir fiche CT-05)  
 Groupe sentiers des Amis du Parc de la Dyle  
 Ecoles  
 Mouvements de jeunesse  
 Associations locales  
 Riverains  
 Bénévoles/volontaires

#### 8. EN QUOI LE PROJET S'INSCRIT-IL DANS UNE DEMARCHE A21L ?

Environnement	Facilitation et promotion des modes de déplacements non motorisés et donc diminution des émissions de CO <sub>2</sub> Création de refuges le long des voies de chemin de fer
Social	Possibilité de déplacements pour les ménages ne possédant pas de voiture ou ne souhaitant pas utiliser de véhicule Rencontre et convivialité Amélioration du cadre de vie et de la sécurité Bénéfice pour la santé
Économique	Potentiel de développement touristique Création d'emplois pour l'aménagement et l'entretien des itinéraires Amélioration des conditions d'accessibilité à un emploi Utilisation au maximum de revêtement locaux et peu coûteux
Culturel	Renforcement de l'accessibilité aux différents événements (marché, manifestation, maison de villages,...)